



SESSION PLENIERE DU 18 MARS 2025
AVIS SUR LA FEUILLE DE ROUTE SUR LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA COP
RÉGIONALE



L'avis portait sur un document de l'État et de la Région, établi à la suite d'une consultation des collectivités et d'acteurs institutionnels. 54 actions prioritaires ont été définies.

La CGT a voté l'avis.

LA FEUILLE DE ROUTE (EN LIGNE SUR LE SITE DE LA PRÉFECTURE)

L'objectif de la COP régionale est la territorialisation de la planification écologique, ou comment la région peut contribuer à l'effort national de réduction des émissions de gaz à effet de serre de -55 % à horizon 2030, et à l'effort de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, en prenant en compte les spécificités de ses territoires.

La démarche, établie avec les collectivités infra-régionale, porte sur 6 grandes thématiques :

- Mieux se déplacer
- Mieux se loger
- Mieux préserver et valoriser les écosystèmes
- Mieux produire
- Mieux se nourrir
- Mieux consommer

La finalité des travaux de la COP régionale est de définir puis appliquer, selon les priorités propres à chaque territoire concerné, un plan d'actions dès 2025, pour atteindre les objectifs de décarbonation et de préservation des ressources à horizon 2030 puis 2050.

LA CONTRIBUTION DU CESER (en ligne sur le site du CESER)

Le CESER note plusieurs points d'attention majeurs. Il recommande de territorialiser les objectifs, en répartissant les efforts entre les acteurs et en élargissant la gouvernance au-delà du binôme État-Région.

Il préconise d'adopter une vision systémique des enjeux, à traiter globalement.

Le CESER regrette qu'un certain nombre d'actions se limitent à l'année 2025, alors même que les enjeux auxquels elles répondent exigeraient un engagement à plus long terme.

Au-delà de la décarbonation, c'est l'ensemble des dimensions de la transition écologique qui doit être appréciée, ainsi que l'adaptation au changement climatique. L'enjeu santé-environnement doit être intégré.

Le CESER soutient l'organisation d'une conférence sociale. Au-delà des emplois, cette conférence devra s'attacher à faire de la transition écologique un véritable moteur du progrès social, pour ne laisser personne au bord du chemin.

Il émet enfin des propositions sur le financement.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie Antoine et Thomas, ainsi que l'ensemble de l'équipe permanente du CESER, pour ce travail.

Nous regrettons que les délais que s'est fixés le CESER aient conduit à ce que le travail collectif en commission ait été parfois très réduit sur le sujet, même si les positions exprimées par le CESER relèvent souvent du recyclage d'expressions qu'il a émises précédemment dans d'autres avis.

Le plan d'action de la COP relève d'une construction collective de la Région avec les territoires infra régionaux et de fait, les actions définies ne suscitent globalement pas pour nous d'opposition dans leur principe.

Nous restons vigilants toutefois face aux formulations du type « mieux se nourrir, mieux se déplacer, mieux consommer », qui **pourraient laisser à penser que le citoyen est seul responsable de son empreinte écologique**.

En effet, s'il dispose d'une marge de manœuvre, celle-ci est parfois réduite. Comment reprocher à un salarié qui doit travailler dans une zone artisanale non desservie par les transports collectifs, de prendre sa voiture pour aller au travail ? Comment reprocher à un citoyen gagnant moins de 1000 € mensuels de se nourrir de poulet élevé en batterie acheté chez Lidl ?

L'appropriation par les citoyens et les citoyennes des enjeux de transition écologique est **indissociable de la question sociale et du revenu**, tout comme elle est indissociable de la transformation de nos modes de production, de la lutte contre la sollicitation à la surconsommation émanant des grands producteurs de marchandises, ou de l'accès de tous et toutes à une offre de mobilité durable.

Nous partageons dans la même démarche, la nécessité d'une **vision systémique des enjeux**, telle que l'exprime le CESER.

Les reculades face aux lobbies industriels que nous pouvons constater

au plan européen et national – par exemple face aux constructeurs automobiles - sont plus sûrement à combattre que les comportements individuels dictés par l'absence d'alternative crédible, le pouvoir de la publicité, et des revenus qui limitent l'accès à une consommation durable.

La transformation de la production et de la consommation nécessitera de **ne laisser personne de côté**, au-delà de la formation dont la nécessité est soulignée pour le CESER. La CGT prône une **sécurité sociale professionnelle** permettant de garantir à tous les salariés un déroulé de carrière dans le cadre des transitions en cours.

Nous partageons les remarques du CESER concernant l'aspect insuffisamment chiffré, voire pas chiffré du tout, et insuffisamment daté, voire pas daté du tout, des mesures du plan d'action.

La hiérarchisation des actions peut interroger. Par exemple, sur la mobilité, pourquoi insister autant sur la mobilité individuelle quand la compétence de la Région repose d'abord sur les offres de transport collectif, en particulier sur le TER ? Pourquoi ne pas mettre d'abord en avant la stratégie régionale des mobilités et son ambition pour 2031 – enfin 2032 au mieux semble-t-il désormais ?

Il est d'ailleurs à ce sujet « amusant » de noter un **certain nombre d'actions qui vont à l'encontre des décisions prises par la Région** en raison de l'austérité qu'elle s'est elle-même imposée en décembre dernier. Citons le covoiturage ou le déploiement du TAD, citons le maintien de plateformes d'informations sur la rénovation énergétique dans les territoires.

Nous terminerons notre intervention par un mot sur la conférence sociale régionale. **Pour que cette réunion ne soit pas une grand-messe sans effet, il faudra pour nous que l'État y prenne toute sa part et puisse jouer son rôle prescriptif en prenant en compte les demandes des salariés.** La CGT ne participera pas à des réunions sans objectifs concrets, destinées à faire croire à l'existence d'un dialogue social qui ne serait que de l'enregistrement de décisions déjà prises, ou qui relèverait de l'opération de communication.

Nous voterons l'avis du CESER.

VOTES : l'avis a été adopté par 86 voix pour, 2 contre, 6 abstentions.

Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21